

SÉNAT DU CANADA

BILL S⁸.

Loi pour faire droit à Elizabeth Temple Jamieson Grier.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Elizabeth Temple Jamieson Grier, demeurant en la cité de Montréal, province de Québec, épouse de Eldon Lennox Brockwill Grier, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le dix-huitième jour d'octobre 1941, en ladite cité, et qu'elle était alors Elizabeth Temple Jamieson, célibataire; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Elizabeth Temple Jamieson et Eldon Lennox Brockwill Grier, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Elizabeth Temple Jamieson de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Eldon Lennox Brockwill Grier n'eût pas été célébrée.